

BUREAUX: RUE NAIN.

ABONNEMENTS:
ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois
12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

ANNONCES: 20 centimes la ligne
Réclames: 25 centimes

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 17, 7 02, 8 12, 9 48, 11 37, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 15, 7 38, 9 30, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 08, 8 43, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 46, 4 58, 5 38, 8 13, 10 23, 11 31, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 6 50, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 7 55, 10 05, 11 15, Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 6 53, 8 03, 9 41, 11 28, 12 17, 1 47, 3 33, 5 02, 6 06, 7 28, 9 24, 11 03, Mouscron à Lille, 6 43, 7 53, 9 21, 11 48, 12 05, 2 21, 4 50, 5 57, 7 40, 9 10

BOURSE DE PARIS
DU 8 JUILLET
3 0/0 56 40
4 1/2 81 80
Emprunt 1871 90 85
Emprunt 1872 91 75

ROUBAIX, 9 JUILLET 1875

Le conseil supérieur du commerce a tenu hier sa dernière séance.
L'établissement d'impôts sur les tissus, le savon, la stéarine, la porcelaine, et d'un droit de timbre sur les journaux, telle est en résumé, la conclusion à laquelle a abouti le conseil supérieur, après une session qui s'est prolongée pendant près d'un mois.

Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de signaler de singulières contradictions entre les opinions que les Anglais professent pour leur compte personnel et celles qu'ils appliquent à l'étranger; nous les avons montrés chez eux essentiellement conservateurs et monarchiques, révolutionnaires et républicains en dehors. Aujourd'hui, nous désirons attirer l'attention sur une autre anomalie. Ce peuple, qui a envoyé une députation à M. de Bismarck pour le féliciter d'avoir persécuté l'Eglise catholique en général et les jésuites en particulier, ce peuple qui par la voix de ses journaux a applaudi aux mesures spoliatrices du gouvernement italien à la suppression des couvents, vient, par une heureuse inconséquence, de repousser chez lui toute ingérence de l'Etat dans les établissements religieux.

La chambre des communes a déclaré par son vote que, pour violer la sainteté du domicile, même chez des religieux ou des religieuses, il faudrait établir que de graves abus y existent et justifient l'ingérence de l'Etat; or, M. Newdegate n'a pu rien prouver de semblable. D'un autre côté, si le projet de loi de ce protestant fanatique avait été adopté, il aurait eu un résultat que son auteur n'a certes pas prévu.

Les couvents sont des institutions d'une légalité douteuse, les monastères sont des établissements indubitablement illégaux (nous parlons au point de vue de la loi anglaise). Ils n'existent que par tolérance, ou plutôt par suite du respect du domicile et du droit d'association. Pour soumettre ces divers éta-

blissements à l'inspection du gouvernement, il aurait donc fallu commencer par leur reconnaître une existence légale. Est-ce là ce qu'a voulu M. Newdegate?

LETTRÉ DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix. Paris, 8 juillet.

Un grand nombre de députés n'ont pas jugé à propos d'assister aux fêtes en l'honneur du schah de Perse, et ont quitté Versailles et Paris, pour se rendre dans leurs départements.

Il faudra, à leur retour, prendre un parti sur la question des maires. D'abord sera-t-elle discutée avant la prorogation? Puis, le projet de loi sera-t-il demandé, comme le demande le gouvernement, de manière à résoudre la question relative à la nomination, avant de voter les dispositions relatives à l'électorat?

Toute la gauche l'extrême droite et un certain nombre de membres de la droite voteront pour maintenir l'élection des maires par les conseils municipaux. D'autres membres de la droite, le centre droit et le centre gauche voteront avec le gouvernement, pour la nomination des maires choisis dans les conseils municipaux avec l'adjonction des plus imposés.

Pendant toute la journée, les deux chemins de fer de l'Ouest sur la rive gauche et la rive droite de la Seine, ont transporté une foule de curieux à Versailles, pour assister aux grandes eaux et à la fête de nuit en l'honneur du Schah.

La souverain persan a commencé, hier, à envoyer ses deux premiers secrétaires chez les ambassadeurs des grandes puissances.

Un grand nombre de familles ont intérêt à être averties que la célèbre école préparatoire Sainte-Geneviève de la rue des Postes, à Paris, dirigée par les révérends Pères jésuites va être transférée à Brest, avec son personnel de professeurs pour tout ce qui concerne les cours de marine. Des bâtiments vastes dans la situation la plus favorable seront bientôt terminés pour cette importante translation.

ment annoncé le départ pour la Terre Sainte d'un nouveau pèlerinage vers l'époque des vacances. Nous sommes informés que le départ s'effectuera de Marseille le 28 du mois d'oct et l'arrivée à Jaffa aura lieu le 11 septembre, de façon à assister dans la ville de Jérusalem à la fête de l'exaltation de la Ste-Croix (le 14 septembre). Déjà de nombreuses demandes d'inscriptions ont été faites et nous engageons vivement les catholiques désireux de se rendre dans la Terre-Sainte et d'y prier sur le Tombeau du Sauveur, à ne pas tarder à faire connaître leur pieuse pensée au comité des pèlerinages à Jérusalem.

Ecrire à M. Sallée, 6, rue Furstenberg, à Paris.

Puisque nous sommes en pleine villégiature, il vous intéressera de connaître ce que disent les Champs. Tel est le titre d'un charmant volume que Madame la baronne de Natchau vient de faire paraître chez les éditeurs Douiniol et Plon. On peut dire, sans indiscrétion, que l'aimable auteur n'a fait que donner des conseils qu'elle met elle-même en pratique, dans ses rapports avec les habitants de la campagne. C'est l'art de les moraliser et de dissiper, par le spectacle de la nature, bien des préjugés qui obscurcissent l'intelligence des habitants des champs; les habitants des villes feront bien aussi de faire leur profit des vérités exposées par M^{me} de Natchau dans de simples apologues dont la précision n'empêche pas la clarté et dont la forme agréable va droit au cœur. Je ne cite pas, hélas, vous savez pourquoi, et vous n'avez rien de plus pressé que de proposer cet excellent petit volume.

P. S. — On fait la plaisanterie de raconter que le schah, s'imaginant que les usages orientaux existent en France, aurait dit: « Je voudrais bien aller voir M. Thiers, mais il n'a pas de doute coupé le cou ».

LETTRÉ DE VERSAILLES

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.) Versailles, 8 juillet.

Bien que la politique consente à faire relâche jusqu'à vendredi prochain, il est bon néanmoins de ne pas attendre pour liquider la journée d'hier.

La loi sur la réorganisation a été votée sans coup férir en première. Le vote définitif est maintenant assuré avant la prorogation. J'entends bien parler de quelques modifications de détail mais cela ne saurait amener des retards sérieux. Il s'agit je crois de savoir, si les chasseurs à pied seront ou ne seront pas maintenus. On dit que le conseil supérieur de la guerre est unanime sur le maintien. Enfin, il y a tels détails qui ne sauraient être utilement et prudemment étudiés et déterminés avant la complète évacuation. Mais sur ce point, il suffira d'armer le gouvernement par la loi qui fixera les principes généraux.

Le bureau du centre droit, a dû être regu hier par le ministre de l'intérieur et causer avec lui de la grosse question municipale. — Si je m'en fie aux rensei-

gnements qui courent ce matin, le gouvernement ne voudrait pas se départir de sa réserve; il verrait de sérieux inconvénients à prendre les maires en dehors des conseils municipaux; il cite à ce sujet les rapports qui lui viennent de plusieurs côtés par les préfets et qui ne concordent pas tout à fait avec les renseignements des députés, il pense qu'il voudrait mieux discuter la loi dans son ensemble et faire ensuite de bonnes élections. Il est vrai qu'il y a là un cercle assez vicieux: pour faire de bonnes élections, il faut avoir d'abord de bonnes listes électorales et il n'est peut-être pas très prudent d'abandonner l'épuration nécessaire aux chefs actuels des municipalités en général. D'ailleurs, s'il est vrai que le gouvernement affirme que pour attendre la loi nouvelle, il est suffisamment armé contre les maires qui ne rempliraient pas leur devoir, il pourra paraître alors, qu'il y ait moins d'urgence à voter la loi municipale, un peu à la hâte, avant la prorogation. Le besoin de repos, du reste, se fait universellement sentir. Il faut mettre évidemment sur le compte de la chaleur l'inconcevable conduite de la gauche pendant la séance d'hier. Durant l'incident qui suivit le dépôt de l'interpellation de M. Lamy, M. Rouvier fut rappelé à l'ordre.

Il s'expliqua, comme vous savez, par une sorte d'impertinence, en opposant la conduite de M. Grévy à celle de M. Buffet. Et comme si la chose n'était pas assez visible, la gauche salua cette réflexion de trois salves d'applaudissements. C'est ainsi que ces Messieurs comprennent et apprécient l'autorité du président.

La droite, comme l'a très-judicieusement fait remarquer M. de Kerdrel, n'interrompait jamais M. Grévy, mais la gauche suit d'autres principes et comprend la politique et les convenances d'une autre manière.

L'interpellation a été renvoyée au 15 novembre; c'est fort bon; mais je persiste à penser, malgré quelques avis contraires, que le ministre de l'intérieur aurait mieux fait de se déclarer prêt à discuter immédiatement. La gauche eût été bien surprise et il n'eût point été désagréable d'entendre un piétinement des orateurs qui n'auraient pas eu le temps de préparer leurs discours. Quant aux raisons que pouvait faire valoir le ministre, elles n'étaient pas difficiles à trouver. « L'état de siège dans les départements où il existe est encore nécessaire à la paix des esprits; c'est l'avis transmis par tous les préfets, nous avons confiance en eux, le Gouvernement demande à l'Assemblée d'avoir confiance en lui. »

Je dois vous signaler aussi la discussion sur le crédit de 75,000 fr. pour l'achèvement de la cathédrale de Canton. M. Guichard a essayé de faire une grosse affaire d'une chose fort simple. En vérité, ce n'est pas la peine. M. Guichard n'a fait croire à personne que les finances s'étaient compromises par le vote de ce crédit, mais il a montré à un certain nombre de ses amis que l'esprit de parti l'avait entraîné beaucoup trop loin. En effet s'ils ont été cent

pour suivre M. Guichard, protestant trop zélé et radical étourdi, on trouve avant voté contre lui MM Arnaud (de l'Ariège), Marcel-Barthe, Barthélemy Saint-Hilaire, Charles Brun, Carré Kérissot, Humbert, Leroyer, Lenôl, Lepère, Marx-Richard, Prévost, Turquet etc. Comme vous le voyez, c'est une belle occasion que M. Guichard a perdue de ne pas monter à la tribune.

Le vote sur la proposition de M. Villain, qui s'est produite, comme vous le savez, au commencement de la séance sera très diversement interprété, il importe de rétablir le sens vrai de l'incident.

Il est incontestable que les députés avaient à se plaindre de la manière dont avaient été distribués les tribunes; près de l'Arc de l'Étoile, pour l'entrée du schah; la faute en était sans doute au conseil municipal de Paris; mais les plaintes n'en étaient pas moins légitimes. La droite en général n'a pas fait écho néanmoins à la proposition émanée de la gauche, et derrière laquelle on pouvait soupçonner certains calculs. Il faut voir clairement une pointe à l'adresse du président et du bureau. Il est mieux valu que la droite opposât dans ce cas, proposition à proposition ou tout au moins prit les devants. Le scrutin n'a compris que 566 votants, dont 317 pour l'approbation et 249 contre. Les 317 voix appartiennent donc à la gauche et au centre gauche, sauf une vingtaine de voix de la majorité. Plus de deux cent cinquante membres de la droite et du centre droit se sont abstenus. Mais puisque la chose est décidée, je crois pouvoir vous affirmer que les représentants avec leurs insignes seront au grand complet à la revue de jeudi. Si MM. les radicaux veulent se passer l'incongruité de crier: Vive la République en présence du monarque étranger et de cent cinquante mille soldats français, ils feront, je vous assure, ce qu'on appelle un joli feu dans la langue de ces messieurs.

Je ne vous entretiens pas souvent de politique étrangère, les préoccupations que nous imposent l'état et l'avenir de notre pays, suffisent malheureusement à défrayer nos commentaires de chaque jour. Cependant il me paraît impossible de passer sous silence les changements qui paraissent devoir se préparer prochainement à la cour de Prusse et qui menacent la situation personnelle de M. de Bismarck.

Le prince grand chancelier qui jusqu'à présent avait fait courber sous sa volonté de fer conditions de gouvernement, les assemblées représentatives de Guillaume I^{er} lui-même, voit son autorité méconnue et attaquée directement par un pouvoir dont il ignorait l'existence, par la révolte des consciences religieuses. Les lois confessionnelles qu'il a fait voter par le parlement fédéral et qu'il a commencé à mettre en vigueur, bien que dirigées contre les catholiques ont soulevé par leur caractère vexatoire tout le haut clergé luthérien qui se sent atteint par l'introduction dans l'économie légale de la Prusse de dispositions évidemment inspirées en athéisme ab-

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 10 JUILLET 1875

LE BAPTÊME DU SANG

Sans doute, elle devait être heureuse du retour de Madeleine, puisqu'elle était venue chez elle précisément pour la voir, et qu'à cette heure elle avait un impérieux besoin de ses services. Et pourtant, la terreur que lui inspirait cette femme était si grande qu'en la voyant devant elle, Marthe frissonna de la tête aux pieds. Elle ne produisit point la même impression sur la Gauleuse; car, en la reconnaissant, celle-ci eut un sourire de satisfaction qu'elle ne chercha point à cacher, et qui éclaira son visage sombre.

vous venez pour que nous continuions la consultation commencée... il y a... il y a pas mal de temps déjà... Mais je n'ai rien oublié... — Je me suis décidée à fuir à la maison paternelle. — Vous faites bien! quitte à y rentrer plus tard! — Ah! fit Marthe d'un air fatal, qui sait ce que je serai, plus tard? Au moment où elle prononça ces mots, il y avait une sorte d'égarément sur ses traits: elle faisait peine à voir, et elle faisait peur aussi. La Gauleuse aperçut le petit paquet déposé par Marthe dans un coin, et qu'elle n'avait pas encore vu. — Voulez-vous rester ici? lui demanda-t-elle; vous savez que j'ai souvent des pensionnaires. — Oh! non, merci! fit Marthe avec un involontaire effroi! ce serait trop près de chez nous! — Mais que voulez-vous donc? Savez-vous, petite, que je vous trouve un peu difficile à servir! — Ne pourriez-vous me conduire à Cherbourg, dans une maison tranquille... où je ne verrais personne? J'ai tant besoin de repos! ajouta-t-elle, en pressant sa tête dans ses deux mains. — J'ai votre affaire! répondit la Gauleuse, après une minute de réflexion; vous pouvez vous en rapporter à moi... Seulement, puisque vous êtes bien décidée à ne pas rentrer maintenant chez votre père, et à lui laisser ignorer le lieu

de votre retraite, il faut profiter de ce que nous reste de nuit, et partir sur l'heure. Je suis à moitié morte de fatigue, mais n'importe! les gens d'ici se lèvent matin, nous n'avons pas de temps à perdre. Je n'ai qu'une petite carriole découverte, et il est inutile que l'on nous rencontre ensemble sur les grands chemins! Marthe qui n'avait aucune objection à faire à cette mesure de prudence, consentit par un signe de tête. Madeleine Trepied entra ouvrit la porte et appela d'un coup de sifflet son factotum, qui n'était pas bien loin, lui donna ses ordres à voix basse, et rentra dans la maison, s'occupant silencieusement de ses préparatifs de voyage. Cinq minutes plus tard, on entendait à la porte le hennissement d'un cheval et un bruit de roues sur le sol pierreux de la petite cour. — En route! fit la Gauleuse. Et passant devant la jeune fille, elle s'élança dans la voiture, prit les rênes et fit signe à Marthe de monter près d'elle; mais le marchepied de la carriole était assez haut! elle eut visiblement besoin d'aide. Jéricho, sans lui en demander la permission, la prit doucement dans ses bras nerveux, et avec une force que l'on ne se serait pas attendu à trouver chez lui, il l'enleva comme il eût fait d'un enfant, et la plaça sur la banquette étroite et mal suspendue, à côté de la Gauleuse. Tout en mettant son petit paquet à ses

pieds, il trouva le moyen de prendre une de ses mains, qu'il serra fortement, et de lui dire à voix basse: — Si jamais vous avez besoin d'un ami, n'oubliez pas que je suis là. Cette sympathie, qui s'affirmait d'une façon si discrète, et pourtant si chaudement expressive, toucha la jeune fille. Elle remercia Jéricho d'un regard humide. Cependant Madeleine, qui n'était pas le moins du monde sentimentale, coupa court à ces effusions trop longues à son gré en disant à Jéricho: — Allons, assez jasé! ramasse tes jambes, bonhomme! Puis elle adressa à son petit cheval un appel de langue, accompagné d'un coup de fouet clinglant, qui lui firent prendre une rapide allure.

elle n'y trouva plus sa fille, et qu'elle s'aperçut que le lit n'avait pas même été défait. Elle poussa un cri de terreur, et revenant près de Jacques, éperdue, hors d'elle-même, à demi folle: — Marthe! Marthe! dit-elle, elle n'est plus là! Où est-elle? mon Dieu! ma fille! ma fille! Jacques, à son tour, entra dans la chambre vide, et n'apercevant point Marthe, il ouvrit les armoires, et vit, du premier coup d'œil, qu'il y manquait une partie des vêtements de la fugitive. — Ah! pensa-t-il, c'est vrai; elle est partie! Sans prononcer une parole, il se précipita dans l'escalier et, en deux bonds, se trouva dans la cour. Il alla tout de suite à la porte donnant sur la route, et vit que la grosse barrière de bois qui la fermait intérieurement avait été retirée. De l'autre côté de cette porte, sur la route même, l'empreinte encore très-nette des pas de Marthe, qu'il retrouvait, conduisait jusqu'à la bruyère. Là, dans l'herbe épaisse, tout disparaissait. Il rentra, le désespoir dans l'âme, la pâleur du trépas sur le visage, l'œil hagard, les cheveux en désordre. On eût dit un fou. Catherine, qui venait à sa rencontre fut tellement bouleversée qu'un profond sanglot s'échappa de sa poitrine.

LOUIS ENAULT. La suite au prochain numéro.